Annexe 4 – Tarifs des déchets des professionnels

Par délibération DL49/2025 en date du 18 décembre 2025

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales**,** et notamment l'article L5212-19,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu la délibération n° DL28/2024 du 5 septembre 2024 relative à l'approbation du règlement intérieur du réseau ce déchèterie-ressourcerie du SIOM, modifié par la délibération n° DL55/2025

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt de rendre la déchèterie située à Saclay accessible, après inscription, aux professionnels type artisans, commerçants, très petites entreprises (TPE),

Considérant que la collecte et le traitement des déchets déposés à la déchèterie située sur le site de Saclay seront payant pour les professionnels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe**, pour les professionnels, les tarifs 2026 pour les dépôts au sein de la déchèterie située sur le site de Saclay comme suit :

Types de déchets	Tarif HT
Déchets Valorisable : - Déchets incinérables - Bois - Ferrailles - Carton - D3E hors REP	**185 € / T**
Déchets non valorisables : - Déchets non incinérables - Huiles minérales - Emballages souillés - Déchets d'ameublement hors REP	**246 € / T**
Déchets dangereux : - Batterie - Peintures, vernis, colle et pâteux - Solvants	**1,74 € / kg**

- Déchets dangereux spécifiques (DDS) - Bouteilles de gaz - Extincteurs	
Déchets Verts	**121 € / T**
Gravats en mélange	**98 € / T**

- Dit que les sommes perçues seront versées au budget « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » du SIOM.